



# MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – NOVEMBRE 2020



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : [info@perly-certoux.ch](mailto:info@perly-certoux.ch) - Site internet : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)



**Horaire d'ouverture:**

**Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi 9h00-12h00 - Jeudi et vendredi 8h30-12h00**

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



**Police municipale :** Route de St-Julien 122 - 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,  
Téléphone : 022 884 64 50

**Police cantonale :** Poste de Carouge, rue de la Fontenette 16 – 1227 Carouge13  
Téléphone : 022 427 66 10

**En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.**



**Relais social communal :** tél. 022 721 02 66

## DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2020

**Les jeudis 19 novembre** (présentation du budget 2021) ; **17 décembre** (adoption du budget 2021)

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch) > **Politique** > **Conseil municipal** > **Séances**

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2<sup>e</sup> étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance. **Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, le public doit être masqué pour être admis aux séances. Le nombre de places réservées au public est limité.**

## ACTUALITES COMMUNALES

### ABONNEMENT UNIRESO OU LEMAN PASS POUR LES JUNIORS - NOUVEAUTE

La commune offre chaque année un chèque de CHF 100.- aux jeunes de la commune, pour les encourager à utiliser les transports publics (Chèque Commune des TPG). Cette année, les jeunes bénéficieront de la subvention directement lors du renouvellement électronique de leur abonnement sur la plateforme des TPG ou à un guichet.

Voici deux ans, la commune adressait un courrier à chaque jeune de la commune comprenant le Chèque commune de CHF 100.- directement rattaché. Pour bénéficier de la subvention, il fallait se rendre dans un guichet des TPG et présenter le courrier lors du renouvellement ou de l'achat de l'abonnement UNIRESO ou Léman Pass.

**Les TPG ont adapté leur plateforme électronique pour offrir cette prestation online dès 2021 :**

<https://www.tpg.ch/fr/offres-communes>

1. Connectez-vous à votre compte webshop  
(Pour le créer : <https://webshop.tpg.ch/>)

2. Sélectionnez l'action de votre commune de résidence sous « Offre de ma commune »

En vous connectant à votre compte webshop, vous bénéficierez automatiquement de la valeur de la participation financière de la commune, qui viendra en déduction du coût de votre abonnement à l'achat.



**Attention !** Pour bénéficier de ce système de subvention directement liée à l'offre de renouvellement ou d'achat *online*, il faut attendre janvier 2021 et disposer d'une carte SwissPass (à commander en ligne sur <https://webshop.tpg.ch/> ou aux guichets des TPG).

Les jeunes qui doivent renouveler ou acheter un abonnement avant 2021 doivent encore présenter le chèque aux guichets TPG.

## PROMOTIONS CITOYENNES

**Initialement prévue au mois de mars, la réception des jeunes ayant atteint leur majorité civique en 2020 s'est tenue au début du mois d'octobre.**

L'occasion pour les Autorités, Conseil administratif in corpore et représentants du Conseil municipal, de se présenter, d'expliquer les rôles et compétences des organes politiques communaux, mais aussi d'entendre les jeunes sur leurs diverses aspirations.

Ainsi, certains des jeunes présents ont annoncé vouloir recréer une Jeunesse communale pour organiser des événements. D'autres ont indiqué qu'ils seraient favorables à une subvention communale favorisant leur abonnement à un journal d'information.



*Les Autorités communales (à g.) ont reçu Léa Bättig, Théo Cancela, Joao Carneiro Carvalhais, Leo Chevalley, Samantha Hutchinson, Dorian Jaeger, Bryan Moraga Mac-Kay, Léo Navarro, Lelia Rogg, Ruben Tomas, Tanguy Vésy et Julia Vuillemin.*

## CORONAVIRUS – PLAN DE SOLIDARITE COMMUNAL

**La commune se tient informée sur l'évolution de la pandémie. Notamment, elle suit de près les informations concernant un possible nouveau confinement d'une partie de la population. Seulement à ce moment-là, si à nouveau les personnes vulnérables devaient être contraintes à un isolement strict, elle remettra en activité son Plan de solidarité communal. Les bénéficiaires concernés recevront un courrier avec toutes les informations utiles.**

Actuellement, des personnes malades ou mises en quarantaine, à Perly-Certoux, cherchent un soutien pour des courses. Les conditions d'isolement strict décidées par le Conseil fédéral pour les personnes les plus vulnérables (soit essentiellement âgées de 65+) ne sont pas encore en vigueur (date du 29 octobre 2020), de sorte que le Plan de solidarité communal n'est pas activé (d'autant que les bénévoles sont actuellement au travail).

Par conséquent, les habitants qui se trouvent actuellement en quarantaine ou à l'auto-isolement, peuvent faire appel à leurs proches ou voisins pour leurs courses simples, moyennant le respect des mesures des normes sanitaires et de distanciation.

Habiles avec internet ? Voici différents services de livraison à domicile pouvant être sollicités :

- Le service de livraison à domicile de courses de la Migros mis en place avec Pro Senectute pendant la pandémie, AMIGOS, est toujours actif sur [www.amigos.ch](http://www.amigos.ch). AMIGOS s'adresse aux personnes âgées, aux personnes ayant des antécédents médicaux ou aux personnes en quarantaine ou en confinement volontaire.
- La Coop pratique son service de livraison habituel : « coop@home » ([www.coop.ch](http://www.coop.ch))
- La Croix-Rouge genevoise (<https://www.croix-rouge-ge.ch/>), tél. 022 304 04 04, répond à toute demande de soutien.

**HOTLINE Coronavirus Genève : 0800 909 400**

Hotline de l'OFSP : 058 463 00 00

## MERITE COMMUNAL 2020 – PROPOSEZ DES CANDIDATURES !

**Les Autorités communales lancent un appel à candidature pour le Mérite communal 2020. Le ou la lauréat-e doit s'être distingué-e dans un domaine culturel, sportif, humanitaire, civique, économique ou scientifique.**

Les Autorités ont élargi le cercle des méritants à tous les domaines. Ainsi, en plus des sportifs, qui restent admis, les entreprises, les personnes actives dans les associations communales culturelles ou autres, les scientifiques, qu'ils soient établis sur la commune ou qu'ils y soient nés, peuvent prétendre recevoir le Mérite communal de Perly-Certoux. D'autres candidatures sont possibles, comme celles des citoyens engagés, acteurs, musiciens ou les personnes se distinguant par leur engagement humanitaire, dans la commune ou hors de la commune.

Le règlement établit que les candidats au Mérite doivent avoir un lien démontré avec la commune : soit ils en sont originaires, soit ils y vivent, soit ils y sont actifs. Ainsi, les candidats originaires de Perly-Certoux ayant développé leur activité à l'étranger sont admis, comme le sont les étrangers fortement actifs sur la commune, au sein d'une entreprise ou d'une association communale. Les groupes de personnes (par exemple une équipe sportive ou le comité d'une association) ou une entreprise peuvent aussi être proposés pour le Mérite communal.

Pour proposer une candidature, il faut remplir le formulaire que l'on trouve à la Mairie ou sur le site [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch) – Formulaires (en accès direct) ou écrire sur papier libre mais donner les indications demandées dans le formulaire. **Délai : 30 novembre 2020.**

Le jury est composé du Conseil administratif. La remise du Mérite, doté de CHF 3000.- de prix, se fera dans le cadre d'un événement public communal en 2021.

## INFORMATIONS COMMUNALES

### REGROUPEMENT DE L'ETAT CIVIL A LANCY

**Depuis le 1er septembre 2020, les habitants de Perly-Certoux doivent se rendre à l'Office d'état civil de Lancy pour leurs démarches.**

Les habitants désirant contracter un mariage ou partenariat, annoncer une naissance, un décès, une demande de naturalisation ou toute attestation ou document légal relevant des prestations de l'état civil, doivent se rendre à l'office d'état-civil de Lancy. **Il est possible de commander certains actes d'état civil en ligne**, sur <https://www.lancy.ch/prestations/commande-dactes-en-ligne>.

Office d'état civil de Lancy,  
route du Grand-Lancy 39A,  
tél. 022 706 15 19,  
e-mail : [etat-civil@lancy.ch](mailto:etat-civil@lancy.ch)

**Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30 (fermeture à 18h le mardi).**

### CIMETIERE – RENOUELEMENT DE CONCESSIONS

Les familles ayant des parents inhumés au cimetière de Perly-Certoux en 2000 sont informées que ces concessions arrivent à échéance le 31 décembre 2020.

Les personnes qui désirent les renouveler au faire relever les tombes sont priées d'adresser un courrier à la mairie d'ici au **8 décembre 2020**.

Les monuments et encadrements des tombes dont les concessions n'auront pas été renouvelées devront être enlevés avant le 1<sup>e</sup> avril 2021 par la famille, qui en avisera la Mairie. Passé ce délai, la commune en prendra possession et en disposera.

### SOUFFLEUSES A FEUILLES AUTORISEES

L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1er octobre au 31 janvier (Règlement concernant la tranquillité publique - RTP). Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :

- a) de 20 h à 8 h du lundi au samedi;
- b) le dimanche et les jours fériés;
- c) sur les chemins forestiers.

Il peut être dérogé à titre exceptionnel et sur autorisation à la restriction d'usage prévu par l'alinéa 2. Les demandes d'autorisations doivent être déposées auprès du département de la sécurité(22). Celui-ci perçoit un émolument de CHF 100.-- à CHF 250.-- par autorisation délivrée.

# ENVIRONNEMENT 2020

## LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



### Levées des déchets verts de jardin

Chaque lundi



### Levées de verre

Mardi 24 novembre  
Mardi 29 décembre



### Levées des déchets encombrants/ferraille (mais pas les appareils électroménagers\*)

Samedi 7 novembre  
(ou sur appel: tél. 022 777 17 74)



### Levées de papiers et cartons

Mardi 24 novembre  
Mardi 29 décembre

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2<sup>e</sup> mardi du mois.



### Levées des déchets de cuisine

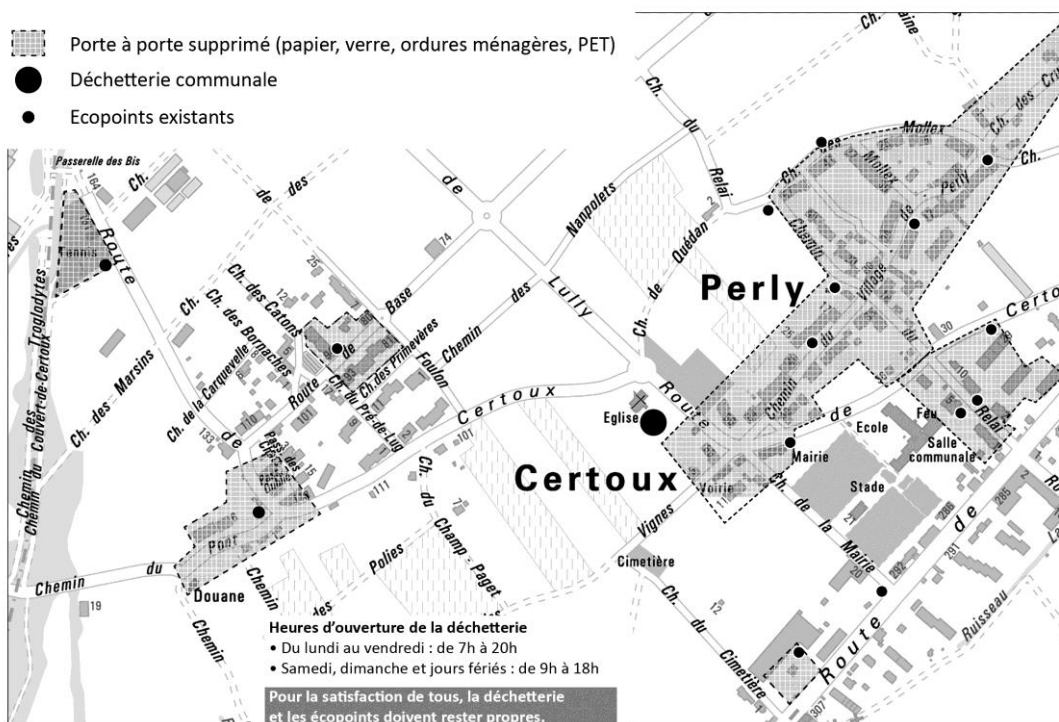
Chaque jeudi après-midi

**Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.**

\* Le matériel électrique et électronique ainsi que les appareils électroménagers ne doivent pas être déposés dans la benne mais ramenés dans les commerces, qui ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même type qu'ils proposent à la vente.

### ZONES DESERVIES PAR DES ÉCOPOINTS

- Porte à porte supprimé (papier, verre, ordures ménagères, PET)
- Déchetterie communale
- Écopoints existants



**RAPPEL :** Le canton a annoncé la fermeture pour travaux des ESRECS (ESpace de REcupération Cantonal) dès le 1er novembre 2020 au plus tôt pour une durée d'au moins trois mois (données déjà modifiées par les mesures Covid).

Néanmoins, la commune a décidé, dès le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et jusqu'à la fin des travaux dans les ESRECs, de **supprimer également ses bennes à encombrants et à ferraille, afin d'éviter tout report des dépôts de déchets de ce type en provenance d'autres communes.** Perly-Certoux est la seule à proposer cette prestation dans le canton.

Pour les habitants, la levée de ces déchets est maintenue une fois tous les deux mois au porte-à-porte (prochaine date publiée ci-dessus et sur [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)) et exceptionnellement sur appel (coûts à charge de la commune). L'entreprise Chevalley est mandatée pour gérer les passages sur appel au tél. 022 777 17 74, en rationalisant les déplacements de camions dans la commune pour répondre simultanément à plusieurs demandes.

Les ESRECS sont cantonaux, pour toute information à leur sujet : Info-Service, tél. 022 546 76 00